Note sur la demande d'utilisation d'une civilité d'usage : nom, prénom, sexe

L'établissement permet à tout étudiant qui en fait la demande d'utiliser une civilité d'usage dans l'ensemble des documents internes.
La civilité d'usage ne modifie pas l'état-civil et ne peut figurer sur les documents officiels conformément à la circulaire MESRI n°2019-134 du 25 septembre 2019.
Une attestation d'identité d'usage peut être délivrée à l'usager à sa demande.

L'utilisation de la civilité d'usage est possible dans les documents suivants :

Document	Nom d'usage (1)	Prénom d'usage	Sexe d'usage
- la carte étudiante	non	oui	NC
- la messagerie électronique universitaire	non	oui	NC
- les plateformes pédagogiques (ENT, moodle ,…)	non	oui	NC
- l'affichage des résultats d'examens,	non	oui	NC
- les listes d'inscrits, d'appel et d'émargement,	non	oui	NC
- les listes électorales.	oui	oui	oui

(1) Nom d'usage : seul le nom d'usage figurant sur la carte nationale d'identité peut éventuellement être utilisé. Ce nom d'usage ne peut pas être modifié.

Les documents suivants ne peuvent PAS être modifiés pour mentionner la civilité d'usage :

- le certificat de scolarité, (toutefois sur le certificat, le nom d'usage apparaitra entre parenthèses après le nom de famille mais il ne s'y substituera pas)
- les relevés de notes,
- l'attestation de réussite,
- le diplôme, (toutefois sur les diplômes nationaux, le nom d'usage peut figurer après le nom de famille sur demande)
- le supplément au diplôme
- le contrat doctoral, ou le contrat de travail étudiant.

Les modalités de mise en œuvre :

Lors de son inscription administrative, l'étudiant.e sera inscrit avec ses nom, prénom(s) et sexe officiels tels qu'inscrits à l'état civil. Il peut effectuer une demande d'utilisation du prénom d'usage ou du sexe d'usage. La demande est à déposer au secrétariat de scolarité accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité officielle, afin de prouver que la demande émane bien de l'intéressé.e. Lors de la saisie de la civilité d'usage (prénom et/ou sexe) dans le logiciel de scolarité, cela crée une interdiction d'édition des relevés de notes, attestation de réussite, diplôme et annexe descriptive au diplôme. Afin d'éditer ces documents officiels qui ne peuvent comporter que les données d'état civil, le service de scolarité sera contraint, momentanément, de supprimer les éléments de civilité d'usage. Cela entraine pendant cet intervalle un affichage des informations officielles d'état civil.

En cas de réinscription, l'étudiant.e n'aura pas à renouveler sa demande, il conservera automatiquement le bénéfice de son prénom d'usage et sexe d'usage. Cette utilisation prend fin au moment où l'étudiant quitte l'université.

Limites du dispositif :

La demande d'utilisation d'une civilité d'usage n'a pas de caractère officiel ni définitif. Les données d'état civil seront imprimées sur les documents officiels comme précisé précédemment, ce qui implique un affichage temporaire de ces informations au moment du traitement de ces éditions.

Impression des données d'état civil sur les diplômes nationaux :

Vous pouvez demander à ce que votre nom d'usage et/ou le titre de votre civilité soient imprimés sur vos diplômes. Par défaut ces informations ne sont pas imprimées.
Titre de civilité : Mme ou M.
Nom d'usage : le nom d'usage (tel que figurant sur la carte nationale d'identité) suivra le nom de famille.
Exemple : nom de famille DURANT, nom d'usage DURANT-DUPONT
Prénom état civil : Anne
Sexe état civil : féminin
Donc l'impression sur le diplôme sera « le diplôme xxx est délivré à Mme Anne DURANT DURANT-DUPONT » si l'impression du nom d'usage et du titre de civilité est souhaitée.
L'impression sur le diplôme sera « le diplôme xxx est délivré à Anne DURANT» si l'impression du nom d'usage et du titre de civilité n'est pas souhaitée.

En cas de changement d'identité à l'état civil, L'étudiant.e souhaitant remplacer son prénom ou son sexe à l'état civil doit effectuer les démarches nécessaires auprès d'un officier d'état civil. l'étudiant.e devra transmettre la décision officielle de changement à la responsable de scolarité. Pour les diplômes obtenus sous une ancienne civilité, il faudra demander une réédition en restituant les anciens diplômes. La réédition pour ce motif se fera gratuitement.

Le traitement de vos données personnelles :

Conformément au Règlement européen général sur la protection des données n°2016-679 (RGPD) et à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, remplir ce formulaire entraîne le traitement de vos données personnelles par l'Université Bretagne Sud (responsable du traitement) afin de traiter votre demande d'utilisation d'une civilité d'usage et dans le cadre de votre suivi administratif et pédagogique. Le traitement de vos données est fondé sur l'exécution d'une mission de service public. Les données collectées ne sont accessibles qu'aux personnels ayant besoin d'en connaître dans le cadre de leurs missions. Elles sont conservées par des mesures de sécurité organisationnelles et techniques garantissant leur confidentialité, leur intégrité et leur disponibilité. Elles seront conservées en base active pendant la durée de vos études au sein de l'Université Bretagne Sud et en fonction des durées d'utilité administratives applicables.
Pour toute information sur le traitement de vos données dans ce dispositif ou pour exercer votre droit d'accès, de rectification, limitation du traitement ou votre droit d'opposition vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données (DPO) en écrivant à l'adresse suivante : dpo@listes.univ-ubs.fr ou par courrier : Service des Affaires Statutaires et Juridiques, Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS 60573, 56017 VANNES CEDEX.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Formulaire de demande d'utilisation d'une civilité d'usage

Formulaire à déposer à votre secrétaire de scolarité

Informations administratives inscrites au registre de l'état civil :

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Sexe :

Civilité d'usage souhaitée à utiliser pour les documents internes à l'université (voir détails dans la note d'information) **:**

Nom d'usage tel que mentionné sur la carte nationale d'identité : ☐ oui ☐ non

Prénom d'usage :

Sexe d'usage :

Informations à imprimer sur mon diplôme :

Nom de famille uniquement ☐ oui ☐ non

Nom de famille suivi du nom d'usage : ☐ oui ☐ non

Titre de civilité correspondant au sexe d'état civil (Madame (Mme) ou Monsieur(M.)) : ☐ oui ☐ non

Informations administratives d'inscription à l'UBS :

Numéro étudiant :

Formation :

Déclaration de l'usager :

☐ Je reconnais que cette demande n'emporte aucune modification de mon état civil

☐ J'ai pris connaissance du périmètre strictement interne de cette demande d'utilisation

☐ J'ai pris connaissance que ma demande d'utilisation d'une civilité d'usage est valable jusqu'à nouvelle déclaration écrite de ma part

☐ J'accepte le traitement de mes données personnelles conformément au RGPD (voir détail au verso)

☐ Je joins une copie de ma pièce d'identité officielle à la présente demande

Fait à : , le

Nom : Prénom : Signature :

Cadre réservé à la composante :
Date de réception : Modification effectuée sur Apogée, le :
La fonctionnalité « Post-it » dans Apogée sera renseignée pour signaler cette modification.